





Bordereau de signature

ARR2019_0086



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/05/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/05/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-05-20)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARR2019_ 0086

ARRETE

OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION A MADAME CLAUDINE ROTOMBE CONSEILLERE MUNICIPALE CHARGEE DE MISSION

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

VU la délibération n° DEL2017_0197 en date du 10 novembre 2017 portant élection du Maire,

VU la délibération n° DEL2017_0199, en date du 10 novembre 2017, portant élection des adjoints au Maire,

VU la délibération n° DEL2017_0234 du 18 décembre 2017, portant élection des 8eme et 9eme Maire-adjoints,

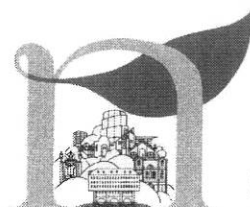
CONSIDÉRANT que tous les Maires-adjoints se sont vus conférer une délégation de fonction du Maire et la nécessité de confier une délégation à Madame Claudine ROTOMBE dans le cadre de ses missions de Conseillère Municipale chargée de mission à l'activité des retraités et aux commissions de sécurités,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction et de signature, est accordée à Madame Claudine ROTOMBE, Conseillère Municipale chargée de mission, pour toutes les affaires communales relatives à la **sécurité de tous les Établissements Recevant du Public, sur le territoire communal (bâtiments publics et privés).**

ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Madame le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint
- A l'intéressée



VILLE DE NOISIEL

suite ARR2019_0086 portant délégation de fonction à Madame Claudine ROTOMBE, conseillère municipale chargée de mission

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 20 MAI 2019

Le Maire
Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'État le	20 MAI 2019
Affiché en Mairie le	20 MAI 2019
Publié au RAA le	20 MAI 2019
Notifié à l'intéressée le	20 MAI 2019

